

12
octobre
1973

Arrêté
portant suppression du poste de mesureur officiel
de la commune de Couvet

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la lettre du 3 octobre 1973 du Conseil communal de Couvet selon laquelle M. Frédéric Hafner renonce à ses fonctions de mesureur officiel étant donné qu'il n'a pas eu à fonctionner ces dernières années;

vu le règlement concernant les mesureurs officiels, du 30 décembre 1912¹⁾;

considérant que le Conseil communal de Couvet renonce pour sa part à repourvoir ladite fonction;

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du département de l'Industrie,

arrête:

Article premier Le poste de mesureur officiel de la commune de Couvet est supprimé.

Art. 2 Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il est publié dans la Feuille officielle.